

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS  
DE LA PREFECTURE DE LA REGION  
D'ILE DE FRANCE,  
PREFECTURE DE PARIS  
ET DE LA PREFECTURE DE POLICE  
NUMERO DEP33bis DU 30/11/2010  
SOMMAIRE**

**SERVICES DECONCENTRES**

---

---

**DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE  
L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT  
UNITE TERRITORIALE DE PARIS**

**ARRETE n° 2010-328-3 du 24 novembre 2010**

Approuvant la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale dénommé GCSMS SIAO  
insertion 75

# SERVICES DECONCENTRES

---

---

## DIRECTION REGIONALE ET INTERDEPARTEMENTALE DE L'HEBERGEMENT ET DU LOGEMENT UNITE TERRITORIALE DE PARIS

**ARRETE n° 2010-328-3 du 24 novembre 2010**

Approuvant la convention constitutive du groupement de coopération sociale et médico-sociale dénommé GCSMS SIAO insertion 75

Le Préfet de la Région d'Ile de France  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'ordre national du mérite

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment à l'article L.312-7 et l'article R.312-194-18 ;  
Vu la demande du 8 novembre 2010 présentée par les associations fondatrices,

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental adjoint de l'hébergement et du logement, directeur de l'unité territoriale de Paris,

ARRETE

Article 1er

La convention constitutive du groupement de coopération sociale et médicosociale transmise pour approbation au préfet de département du siège du groupement, dénommé GCSMS SIAO Insertion 75 est approuvée. Le GCSMS SIAO Insertion 75 est constitué des associations et organismes suivants : Associations des cités du secours catholique, Aftam, Amical du Nid, Apcars, Arapej, Arfog, Association Solidarité Paris - Réseau Périnatal / précarité SOLIPAM Paris / IDF, Aurore, Aux Captifs de la Libération, Centre d'action sociale protestante, Centre d'action sociale de la Ville de Paris, Croix Rouge française, Emmaüs, FIT, Fondation Armée du Salut, Fondation Merice, France Terre d'Asile, Halte aux femmes battues, Lafayette Accueil, Le Verlan, Les Enfants du Canal, Les Œuvres de la Mie de Pain, Mouvement pour la réinsertion sociale, les petits frères de pauvres, Secours Catholique, SOS Habitat et Soins, Travail et vie.

Article 2

Le groupement a pour objet de faciliter sur son territoire d'intervention et, à partir d'une évaluation partagée des situations, l'accès à un logement ou à un hébergement des personnes en difficultés. Il est l'opérateur du service intégré de l'accueil et de l'orientation, volet insertion.

Le siège du groupement se situe au 34 boulevard de Sébastopol – 75 004 PARIS.

Article 3

Tout recours contre le présent arrêté doit parvenir au tribunal administratif de Paris - 7 rue de Jouy - 75181 Paris Cedex 04, dans le délai de deux mois à compter de sa notification pour les personnes auxquelles il a été notifié ou à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de Police de Paris pour les autres personnes auxquelles il n'a pas été notifié.

Article 4

Le préfet, secrétaire général de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris et le directeur régional et interdépartemental de l'hébergement et du logement, sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Paris et de la préfecture de police de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture de Paris : [www.paris.pref.gouv.fr](http://www.paris.pref.gouv.fr).

Fait à Paris, le 24 novembre 2010

Le préfet, secrétaire général  
de la préfecture de la région Ile-de-France,  
Préfecture de Paris

Bertrand MUNCH